

# Territoires

Ruanda - Urundi

Ruanda - Urundi

GEWESTEN

N° 3023 /M.O.I.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden : nummer en dagtekening.

Astrida . le 31 octobre 1950.-  
den



Réponse au n°  
Antwoord op n°

du 19  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp :

Main d'oeuvre indigène.-

Monsieur,

Suite à notre entretien de hier j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que seuls les nommés Rusatsi, Hategekimana, Nzabahima, Bugingo et Ngrashebuja du sous-chef Gakuba, possèdent des fiches.

J'ai rappelé au sous-chef Gakuba qu'ils ne pouvaient être employés aux travaux sur colline.

Les autres indigènes que vous m'avez indiqués comme travailleurs réguliers doivent au préalable être munis d'une fiche de travail.

Je vous demanderai de ne leur céder cette fiche que s'il ne s'agit que d'indigènes qui prestent régulièrement leur activité à vos chantiers

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur Chef de Territoire,  
I. REISDORFF,

Monsieur DE SMET, E.

à

A S T R I D A .-